

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORÊTS
SECTION
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

<p>CODE : 13 21 01 S20 D2</p> <p>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 octobre 2014,
sur avis conforme du Conseil général**

AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORÊTS

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale le 27 octobre 2011, cette section vise à permettre à l'étudiant :

en utilisant le vocabulaire ad hoc, en étant sensible aux normes environnementales, aux règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation des produits sous phytotoxicités et phytopharmaceutiques, pesticides, adjuvants dans le cadre du développement durable,

- ◆ de réaliser des opérations de plantation, de repiquage, de conditionnement de jeunes arbres, installer les tuteurs de croissance, les équipements de protection des arbustes et les clôtures de délimitations des parcelles ;
- ◆ de tailler les arbres et de supprimer les branches indésirables tout en surveillant l'état sanitaire des arbres et les causes d'anomalies;
- ◆ de diagnostiquer des maladies, des carences sur les arbres et de déterminer les traitements appropriés ;
- ◆ de programmer, de mettre en œuvre des techniques et opérations (vente de produits forestiers) liées au développement d'un peuplement forestier ainsi qu'aux travaux de boisement, de régénération, d'entretien des peuplements forestiers et d'en assurer la surveillance ;
- ◆ de protéger et de gérer la population animale, de gérer la chasse, la flore ainsi que les opérations liées à la gestion piscicole tout en assurant la surveillance ;
- ◆ d'effectuer des travaux d'aménagement ou d'équipements de forêt, de routes forestières et d'assurer la maintenance de premier niveau des différents outillages utilisés ;
- ◆ d'utiliser des éléments de cartographie pour identifier une parcelle, de retrouver un bornage, de calculer une superficie ou des distances en utilisant les échelles appropriées ;

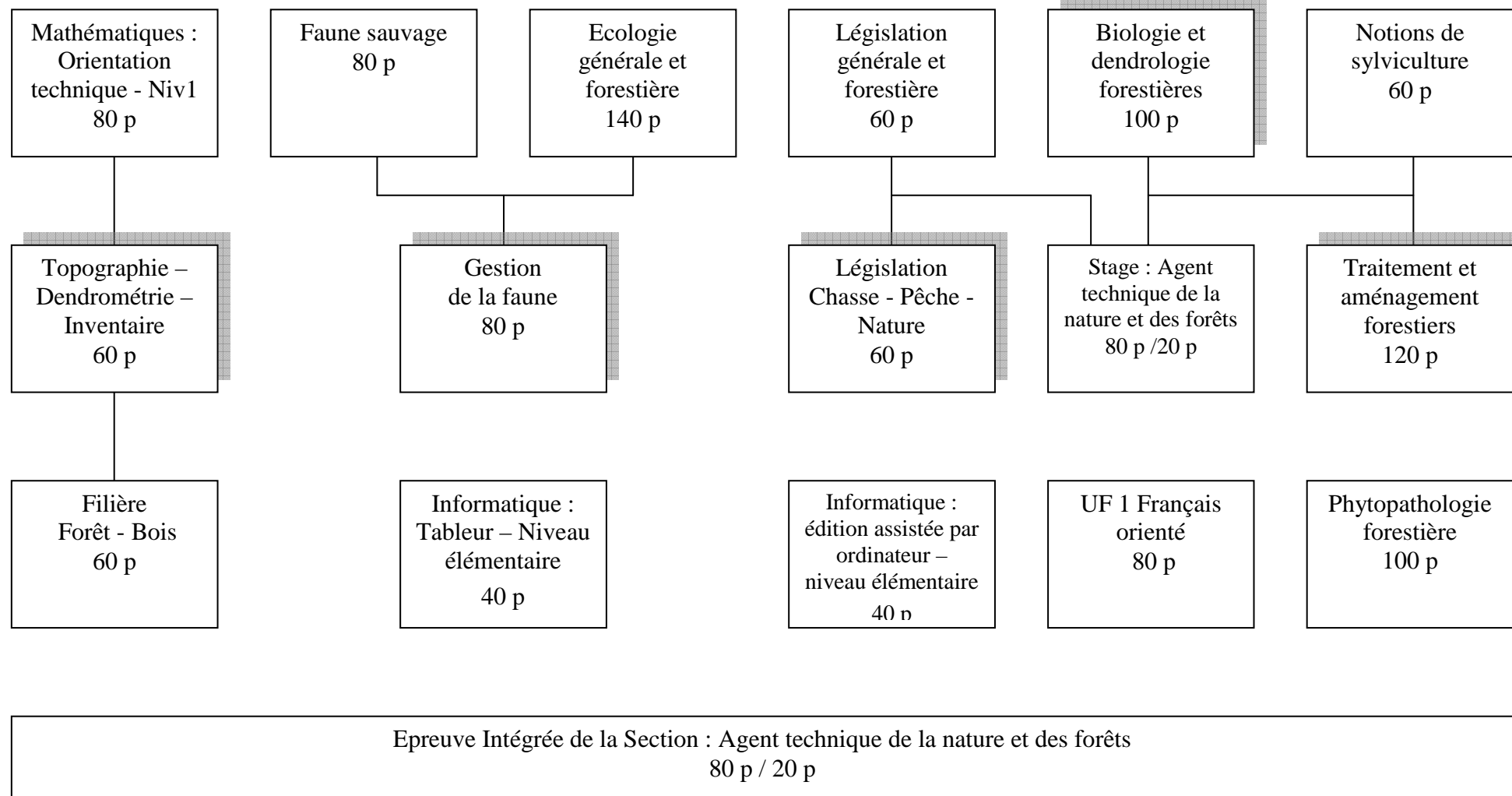
- ◆ de respecter l'environnement tant végétal qu'animal, en cohérence avec les réglementations en vigueur, en se souciant de la prévention des risques d'accident, d'incendie et de pollution.
- ◆ d'utiliser l'outil informatique pour effectuer des tâches administratives liées à ses fonctions d'agent technique de la nature, des forêts et de police.

2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Mathématiques : orientation technique – niveau 1	ESST	012205U21D1	001		80
UF 1 Français orienté	ESST	033121U21D1	001		80
Faune sauvage	ESST	132101U21D1	101		80
Notions de sylviculture	ESST	132102U21D1	101		60
Biologie et dendrologie forestières	ESST	132103U21D1	101	X	100
Ecologie générale et forestière	ESST	132104U21D1	101		140
Législation générale et forestière	ESST	132105U21D1	101		60
Topographie-Dendrométrie-Inventaire	ESST	132106U21D1	101	X	60
Gestion de la faune	ESST	132107U21D1	101	X	80
Phytopathologie forestière	ESST	132108U21D2	101		100
Informatique : édition assistée par ordinateur – niveau élémentaire	ESST	754201U21D2	709		40
Informatique : Tableur – Niveau élémentaire	ESST	754501U21D2	709		40
Traitement et aménagement forestiers	ESST	132109U21D1	101	X	120
Législation Chasse-Pêche-Nature	ESST	132110U21D1	101	X	60
Filière Forêt-Bois	ESST	132111U21D1	101		60
Stage : agent technique de la nature et des forêts	ESST	132112U21D1	101		80/20
Epreuve intégrée de la section : agent technique de la nature et des forêts	ESSQ	132101U22D1	101		80/20

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	1320
B) nombre de périodes professeur	1200

3. Modalités de capitalisation



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'Agent technique de la nature et des forêts correspondant au certificat de qualification d'Agent technique de la nature et des forêts délivré par l'enseignement secondaire supérieur de plein exercice

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1



CONSEIL SUPERIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Profil professionnel

AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORETS

Enseignement secondaire supérieur

Approuvé par le Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale le 27/10/2011

AGENT TECHNIQUE DE LA NATURE ET DES FORETS

I - CHAMP D'ACTIVITE

L'agent technique de la nature et des forêts travaille au sein des pépinières ou d'exploitations forestières privées ou publiques où il met en œuvre des opérations sylvicoles sur des parcelles forestières comme des éclaircies, des dépressages, des plantations, des élagages sylvicoles selon des objectifs d'exploitation. En outre, il effectue la surveillance des sites comme des sites naturels ou protégés et veille à la sauvegarde du patrimoine naturel selon des directives institutionnelles ou différentes réglementations en prenant des initiatives appropriées.

Il peut aussi intervenir sur la gestion cynégétique, la gestion piscicole, la protection des cours d'eau et en assurer la surveillance dans le respect de la législation en vigueur tout comme il peut effectuer des travaux d'aménagement de la forêt et des voies forestières.

Compte tenu de l'importance actuelle de la forêt dans le cadre du développement durable et des rôles écologiques, sociaux, culturels et touristiques joués par cette dernière, il est capable de s'adapter à cette évolution.

Il est également une personne de communication apte à échanger des informations à caractère technique ou autres avec des collectivités locales, des structures sociales, culturelles, professionnelles et économiques et de participer à leur fonctionnement.

Il est capable de conduire un véhicule automobile pour se déplacer sur son territoire d'action et il peut coordonner une équipe ou diriger une exploitation forestière

II - TACHES

En utilisant le vocabulaire ad hoc.

En étant sensible aux normes environnementales, aux règles et dispositions en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation des produits sous phytotoxicités et phytopharmaceutiques, pesticides, adjuvants dans le cadre du développement durable. En adéquation avec les législations en vigueur, il respecte l'environnement tant végétal qu'animal en se souciant de la prévention des risques d'accident, d'incendie et de pollution.

- ◆ Réaliser des opérations de plantation (nivellement, application phytosanitaire, positionnement, espacement, fertilisation,...) de repiquage, de conditionnement des jeunes arbres selon

l'espèce et la densité et installer les tuteurs de croissance, les équipements de protection des arbustes et les clôtures de délimitations des parcelles ;

- ◆ Tailler les arbres selon l'orientation de croissance ou la forme recherchée et supprimer les branches indésirables tout en surveillant l'état sanitaire des arbres et les causes d'anomalies (maladies, pollutions, prédateurs,...) ;
- ◆ Diagnostiquer des maladies, des carences sur les arbres et déterminer les traitements appropriés ;
- ◆ Programmer, mettre en œuvre des techniques et opérations (vente de produits forestiers) liées au développement d'un peuplement forestier ainsi qu'aux travaux de boisement, de régénération, d'entretien des peuplements forestiers et en assurer la surveillance ;
- ◆ Protéger et gérer la population animale, gérer la chasse, la flore ainsi que les opérations liées à la gestion piscicole tout en assurant la surveillance ;
- ◆ Effectuer des travaux d'aménagement (creusement, drainage des fossés,...) ou d'équipements (enclos, pont,...) de forêt, de routes forestières et assurer la maintenance de premier niveau des différents outillages utilisés ;
- ◆ Utiliser des éléments de cartographie pour identifier une parcelle, retrouver un bornage, calculer une superficie ou des distances en utilisant les échelles appropriées ;
- ◆ Utiliser l'outil informatique pour effectuer des tâches administratives liées à ses fonctions d'agent technique de la nature, des forêts et de police.

III. DEBOUCHES

- ◆ Exploitation forestière publique ou privée,
- ◆ Coopérative forestière publique ou privée,
- ◆ Pépinière,
- ◆ Pisciculture,
- ◆ Scierie,
- ◆ Parc naturel,
- ◆ Indépendant,
- ◆ ...